

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 février 2020 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

SONT AUSSI PRÉSENTES :

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

**RÉSOLUTION N° 1072-20
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 1073-20
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenue le 13 janvier 2020, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 13 janvier 2020 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 1074-20
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2020

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 77 250,65 \$ en date du 31 janvier 2020.

RÉSOLUTION N° 1075-20
ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES : APPROBATION ET TRANSMISSION

CONSIDÉRANT QUE conformément au Code municipal, un état des personnes endettées envers la Municipalité doit être déposé;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte l'état déposé indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées.

Que la directrice générale adjointe soit autorisée à transmettre à la MRC de Minganie un extrait de cet état, afin d'assurer la perception desdits comptes impayés conformément au Code municipal.

RÉSOLUTION N° 1076-20

**ASSISTANCE TECHNIQUE EN INGÉNIERIE POUR LES COMPTEURS D'EAU :
MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'installation de compteurs d'eau, conformément aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable 2019-2025 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat pour services professionnels pour le déploiement de ce projet;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal retienne les services de la firme Tetra Tech pour le déploiement des compteurs d'eau, tel que décrit dans l'offre de services professionnels datée du 13 janvier 2020.

RÉSOLUTION N° 1077-20

ASSOCIATIONS/ORGANISMES : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a manifesté son intérêt, afin d'apporter un soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour le spectacle de fin d'année de l'École de musique de Havre-Saint-Pierre qui se tiendra le dimanche 26 avril 2020.

RÉSOLUTION N° 1078-20

**RÈGLEMENT N° 339 « RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS » : ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes prévues à la Loi ont été respectées;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le règlement n° 339 « Règlement relatif aux usages conditionnels », soit et par la présente, est adopté par le Conseil.

**RÉSOLUTION N° 1079-20
RÈGLEMENT N° 341 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES
ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020 » : ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance 13 janvier 2020;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le règlement n° 341 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020 », soit et par la présente, est adopté par le Conseil.

**RÉSOLUTION N° 1080-20
DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL :
DÉPÔT**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soient et par les présentes, sont déposées et ce, conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 342 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 284 - RÈGLEMENT DE PRÉVENTION DES INCENDIES » : AVIS DE
MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

La conseillère Charlotte Cormier donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement n° 284 - Règlement de prévention des incendies »

Le projet de règlement est ainsi déposé et Meggie Richard, directrice générale en explique le contenu.

RÉSOLUTION N° 1081-20
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC
(TECQ) 2014-2018 : APPROBATION DES COÛTS RÉALISÉS

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

RÉSOLUTION N° 1082-20
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - BUDGET RÉVISÉ 2019 (2019-12-05)
ET BUDGET 2020 : DÉPÔT

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la révision budgétaire 2019 (2019-11-08) et le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Havre-Saint-Pierre, soient et par la présente, sont déposés au Conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 1083-20
REPRÉSENTANTE MUNICIPALE - SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE
MINGANIE : NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la présence de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, lors des séances du conseil de la MRC de Minganie, est essentielle pour la tenue de celles-ci;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la conseillère Charlotte Cormier soit mandatée pour représenter la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, lors des séances du conseil de la MRC de Minganie, en l'absence du maire et du maire suppléant.

RÉSOLUTION N° 1084-20
PROGRAMME D'AIDE - HYDRO-QUÉBEC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer les infrastructures d'interprétation du site du Cap Ferré et ainsi mettre en valeur ce milieu naturel d'importance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer un projet dans le cadre du « Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels » pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que madame Meggie Richard, directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, la demande d'aide financière ainsi que l'entente en découlant dans le « Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels » pour la réalisation du projet du Cap Ferré.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à déposer au Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N° 1085-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 13.

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale